

La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société

Déclaration du groupe de l'artisanat

Les sols subissent, à l'échelle mondiale, une pression croissante avec, d'une part, l'augmentation des surfaces artificialisées, conséquence de l'urbanisation, et d'autre part, l'érosion de la qualité des terres, liée aux méthodes de production intensives.

Ces tendances sont préoccupantes, car elles sont autant de menaces pesant sur les multiples services que fournissent les sols. Elles affectent non seulement leur fonction alimentaire supposant des terres fertiles en quantité suffisante, mais elles fragilisent aussi leur fonction écologique, et notamment leur rôle de filtration et d'épuration des eaux ou encore de stockage de CO₂.

La France n'échappe pas à ces évolutions et connaît une hausse régulière de ses parcelles artificialisées.

Ce phénomène est indissociable de la situation démographique des territoires urbains avec ses besoins en logements, infrastructures, et activités.

Ces facteurs ont contribué à accroître la consommation de foncier, et donc l'emprise sur les terres, réduisant de fait la production agricole locale. Ils ont également conduit à des déséquilibres dans les choix d'utilisation des espaces qui se sont révélés préjudiciables à la qualité de vie des habitants, et finalement à l'attractivité durable des territoires concernés.

Les arbitrages effectués dans le cadre des politiques d'urbanisme s'avèrent à cet égard déterminants. À juste titre, l'avis souligne le besoin d'améliorer les équilibres entre les différents usages du foncier au sein des territoires. Il est en effet essentiel de planifier, au niveau du bassin de vie, les aménagements pertinents autour d'une vision de moyen-long terme.

Concrètement, l'avis propose un certain nombre de réorientations dans les choix d'urbanisme auxquelles souscrit le groupe de l'artisanat.

Tout d'abord, privilégier la rénovation du bâti sur la construction de logements neufs, et donc réfléchir à une révision de certains dispositifs d'incitation fiscale comme les droits de mutation sur « l'ancien ».

Mais aussi reconverter des zones industrielles libérées, en zones d'activité.

Et enfin, rééquilibrer l'offre commerciale, notamment dans les territoires périurbains.

De plus en plus de centres-villes ont en effet vu leurs commerces de proximité fermer les uns après les autres, face à la multiplication de grandes enseignes en périphérie et désormais face à l'essor des « *drive* ». Ce sont autant d'emplois locaux qui ont été détruits, de paysages qui ont été enlaidis par de grands hangars et panneaux publicitaires, mais aussi toute une animation et des services de quartier qui ont disparu.

C'est pourquoi, l'offre commerciale dans les territoires doit être conçue de façon plus rationnelle.

Ainsi, en intégrant systématiquement le Document d'aménagement commercial (DAC) au sein du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), les conséquences liées à l'implantation des divers équipements commerciaux seraient mieux évaluées.

Les élus locaux doivent également pouvoir s'appuyer sur le FISAC pour accompagner la revitalisation des commerces de proximité ; or à ce jour, de nombreux projets sont suspendus à la parution des décrets d'application.

Au-delà de la question d'un usage mieux maîtrisé des sols, l'avis nous interpelle sur la nécessité d'en préserver et d'en améliorer la qualité ; il y a là en effet, un enjeu alimentaire, sanitaire, mais aussi écologique.

Il faut donc encourager et accompagner les méthodes agricoles raisonnées, mais aussi diffuser les pratiques qui permettent d'articuler objectif écologique et rentabilité économique, afin de maintenir une variété d'exploitations sur l'ensemble du territoire.

Il faut par ailleurs sensibiliser davantage le public sur la nature et l'origine des aliments qu'il consomme, afin de favoriser le cercle vertueux de la qualité dès la production.

Cet avis montre combien les sols représentent une ressource naturelle à protéger et à utiliser durablement. Le groupe de l'artisanat l'a voté.